

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : HG détachant avant lessive
Type de produit : Détergent
Code du produit : 649 ART
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Fournisseur

Fabricant

HG International B.V.
Damsluisweg 70
Almere, 1332 EJ
The Netherlands
T +31 (0)36 54 94 700
safety@hg.eu - www.hg.eu

Distributeur

Toolway Industries Ltd.
1-280 Hunter's Valley Road
Woodbridge, On L4H 3V9
Canada

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +31 (0)36 54 94 777
Uniquement pour le personnel médical
Lun-Ven 09:00 AM - 05:00 PM (CEST)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Canada	Chemtrec		(813) 248 0585	Toll Free (800) 255 3924 (24h)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 2 H401 Toxique pour les organismes aquatiques
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS CA) :

H318 - Provoque des lésions oculaires graves
H401 - Toxique pour les organismes aquatiques

HG détachant avant lessive

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Conseils de prudence (GHS CA) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des vêtements de protection, des gants de protection, un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un médecin, un CENTRE ANTIPOISON.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Hydrogen peroxide ...%	Inorganic peroxides	n° CAS: 7722-84-1	≥ 5 – < 10	Ox. Liq. 1, H271 Acute Tox. 4 (Voie orale), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 2, H401 Aquatic Chronic 3, H412
Alcohols, C12-14, ethoxylated	-	n° CAS: 68439-50-9	≥ 2 – < 5	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 3, H412
Tridecanol, branched, ethoxylated (2-5 EO)	Fattyalcohol ethoxylates	n° CAS: 69011-36-5	≥ 2 – < 5	Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412
Sulphonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts	Alkylsulphonates	n° CAS: 97489-15-1	≥ 2 – < 5	Acute Tox. 4 (Voie orale), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 2, H401 Aquatic Chronic 3, H412
Sodium p-cumenesulphonate	-	n° CAS: 15763-76-5	≥ 2 – < 5	Eye Irrit. 2, H319
Alcohols, C13-15, branched and linear, ethoxylated	-	n° CAS: 157627-86-6	≥ 2 – < 5	Acute Tox. 4 (Voie orale), H302 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

HG détachant avant lessive

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins général	: Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques. Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Oxydes de soufre. Oxydes métalliques.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention	: Recueillir le produit répandu.
Procédés de nettoyage	: Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
Autres informations	: Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

HG détachant avant lessive

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Ne pas respirer les vapeurs, brouillards. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Hydrogen peroxide ...% (7722-84-1)	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydrogen peroxide
OEL TWA	1,4 mg/m ³
OEL TWA [ppm]	1 ppm
Notations et remarques	Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Référence réglementaire	Alberta Regulation 87/2009 (Alberta Regulation 150/2020)
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydrogen peroxide
VEMP (OEL TWA) [ppm]	1 ppm
Notations et remarques	C3
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydrogen peroxide
OEL TWA [ppm]	1 ppm
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydrogen peroxide
OEL TWA [ppm]	1 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, URT, & skin irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH
Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydrogen peroxide
OEL TWA [ppm]	1 ppm
Notations et remarques	Eye, URT, & skin irr

HG détachant avant lessive

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Hydrogen peroxide ...% (7722-84-1)	
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydrogen peroxide
OEL TWA [ppm]	1 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, URT, & skin irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydrogen peroxide
OEL TWA [ppm]	1 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, URT, & skin irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydrogen peroxide
OEL TWA [ppm]	1 ppm
OEL STEL [ppm]	2 ppm
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydrogen peroxide
OEL TWA [ppm]	1 ppm
OEL STEL [ppm]	2 ppm
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-013-2020)
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydrogen peroxide
OEL TWA [ppm]	1 ppm
Référence réglementaire	Ontario Occuational Exposure Limits under Regulation 833
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydrogen peroxide
OEL TWA [ppm]	1 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, URT, & skin irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydrogen peroxide
OEL TWA [ppm]	1 ppm
OEL STEL [ppm]	2 ppm
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 1996. Chapter O-1.1 Reg 1

HG détachant avant lessive

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Vêtements de protection. Chaussures de protection. Gants. Lunettes de sécurité.

Protection des mains:				
Gants de protection				
Type	Matériau	Pénétration	Épaisseur (mm)	Pénétration
Gants jetables	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	0.35	
Gants jetables	Caoutchouc butyle	6 (> 480 minutes)	0.5	

Protection oculaire:		
Lunettes de sécurité avec protections latérales		
Type	Champ d'application	Caractéristiques
Lunettes de sécurité	Conditions normales d'utilisation	avec protections latérales

Protection de la peau et du corps:
Vêtements de protection à manches longues. Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques
Type
Utiliser un vêtement de protection chimiquement résistant

Protection des voies respiratoires:
Il n'est pas nécessaire de porter un respirateur lors de l'utilisation courante de ce produit

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Apparence : Liquide.
Couleur : Incolore
Odeur : caractéristique
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : 6 – 6,5
pH solution : 100 %
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible

HG détachant avant lessive

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Produit soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	: Non classé

Sulphonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts (97489-15-1)	
DL50 orale	> 500 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg de poids corporel
ATE CA (oral)	500 mg/kg de poids corporel

Alcohols, C13-15, branched and linear, ethoxylated (157627-86-6)	
ATE CA (oral)	500 mg/kg de poids corporel

Hydrogen peroxide ...% (7722-84-1)	
DL50 orale	694 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 170 mg/l
ATE CA (oral)	694 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Gaz)	4500 ppmv/4h

HG détachant avant lessive

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Hydrogen peroxide ...% (7722-84-1)	
ATE CA (vapeurs)	11 mg/l/4h
ATE CA (poussières,brouillard)	1,5 mg/l/4h
Tridecanol, branched, ethoxylated (2-5 EO) (69011-36-5)	
DL50 orale	> 2000 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg de poids corporel
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé. pH: 6 – 6,5
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. pH: 6 – 6,5
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Hydrogen peroxide ...% (7722-84-1)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves.
SECTION 12: Données écologiques	
12.1. Toxicité	
Écologie - général	: Toxique pour les organismes aquatiques.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Toxique pour les organismes aquatiques.
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Non classé
Sulphonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts (97489-15-1)	
CL50 - Poissons [1]	> 1 mg/l
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	9,81 mg/l waterflea
CE50 - Autres organismes aquatiques [2]	> 61 mg/l
Hydrogen peroxide ...% (7722-84-1)	
CL50 - Poissons [1]	16,4 mg/l
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	7,7 mg/l waterflea
CE50 - Autres organismes aquatiques [2]	1,38 mg/l
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1,6
Tridecanol, branched, ethoxylated (2-5 EO) (69011-36-5)	
CL50 - Poissons [1]	> 1 mg/l
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	> 1 mg/l waterflea

HG détachant avant lessive

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Tridecanol, branched, ethoxylated (2-5 EO) (69011-36-5)

CE50 - Autres organismes aquatiques [2] > 1 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

HG détachant avant lessive

Persistance et dégradabilité Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Hydrogen peroxide ...% (7722-84-1)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) -1,6

12.4. Mobilité dans le sol

Hydrogen peroxide ...% (7722-84-1)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) -1,6

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TDG / DOT / IMDG / IATA

TDG	DOT	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport			
14.2. Désignation officielle pour le transport			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Description document de transport			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

HG détachant avant lessive

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

TDG	DOT	IMDG	IATA
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

TDG

Aucune donnée disponible

DOT

Aucune donnée disponible

IMDG

Aucune donnée disponible

IATA

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Sodium p-cumenesulphonate (15763-76-5)

Non répertoriée sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances) / LES (Liste extérieure des substances)

Sulphonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts (97489-15-1)

Non répertoriée sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances) / LES (Liste extérieure des substances)

Alcohols, C13-15, branched and linear, ethoxylated (157627-86-6)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Extérieure des Substances)

Hydrogen peroxide ...% (7722-84-1)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Alcohols, C12-14, ethoxylated (68439-50-9)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Tridecanol, branched, ethoxylated (2-5 EO) (69011-36-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

Sodium p-cumenesulphonate (15763-76-5)

Non listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

HG détachant avant lessive

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Sulphonic acids, C14-17-sec-alkane, sodium salts (97489-15-1)

Non listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

Alcohols, C13-15, branched and linear, ethoxylated (157627-86-6)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

Hydrogen peroxide ...% (7722-84-1)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Alcohols, C12-14, ethoxylated (68439-50-9)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

Tridecanol, branched, ethoxylated (2-5 EO) (69011-36-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 10-31-2021

Autres informations : DENEIGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Textes complet des phrases H:

H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H401	Toxique pour les organismes aquatiques
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

HG détachant avant lessive

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Abréviations et acronymes:	
n° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
CE50	Concentration médiane effective
EN	Norme européenne
IARC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
VLIEP	Valeur limite indicative d'exposition professionnelle
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
VLE	Limite d'exposition professionnelle
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
FDS	Fiche de Données de Sécurité

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.